

Luxembourg, le 9 avril 2013



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

30.25.13.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le:
18 AVR. 2013

Madame
Octavie MODERT
Ministre aux Relations avec le
Parlement
LUXEMBOURG

Objet : Réponse à la question parlementaire N° 2577 de Monsieur le Député Claude Meisch concernant le « Stay Behind ».

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse à la question parlementaire N° 2577 du 21 février 2013 de Monsieur le Député Claude Meisch concernant le « Stay Behind ». La version électronique a été transmise à vos services par voie de courriel.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le Premier Ministre

La Ministre aux Relations avec le Parlement SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION	
Reg.:	SCL:
Entré le:	18 AVR. 2013
CE:	CHD:
A traiter par:	
Copie à:	

Ministre d'État

**Réponse commune de Monsieur le Premier Ministre, Ministre d'État et de Monsieur le
Ministre de la Défense à la question parlementaire N°2577 du 21 février 2013 de
Monsieur le Député Claude Meisch concernant le « Stay Behind ».**

Monsieur le Député fait état d'informations véhiculées par la presse qui contrediraient les informations fournies dans le passé par le Gouvernement sur le réseau « Stay behind » et les exercices militaires « Oesling » de 1984 et sur une éventuelle participation du réseau aux exercices en question. Le réseau aurait disposé d'une unité spécialisée dans les actions de sabotage et de guerre psychologique qui aurait participé aux exercices militaires de 1984. Les membres de cette unité auraient été recrutés dans l'armée luxembourgeoise et se seraient entraînés aux côtés d'unités spéciales néerlandaises, britanniques et américaines.

Il importe de rappeler que les exercices militaires Oesling auxquels Monsieur le Député fait référence se sont déroulés dans les années 80, dans un contexte de guerre froide. A cette époque, l'appréciation de la menace militaire que représentait le Pacte de Varsovie pour l'Europe de l'Ouest était à la base d'entraînements militaires destinés à préparer les Alliés de l'OTAN à contrer cette menace. Parmi les nombreux scénarios examinés à cette époque figurait la crainte d'une invasion par les armées du bloc soviétique et il était tout à fait approprié que l'Armée participât à une série d'exercices dont des infiltrations et la conduite d'opérations de sabotage derrière les lignes ennemies. Ainsi l'exercice Oesling 84, qui était basé sur le scénario d'un gouvernement luxembourgeois en exil, prévoyait d'une part la simulation d'actes de sabotage contre des objectifs militairement importants et d'autre part la prévention de tels actes. Des unités non spécifiquement constituées de l'Armée luxembourgeoise ont participé à ces entraînements qui à l'époque pouvaient être considérés comme rentrant dans le cadre normal des missions d'une armée. La fin définitive de la période de la guerre froide avec la chute de l'Union soviétique et l'adoption graduelle de nouvelles priorités par la défense luxembourgeoise, dont les opérations de maintien de la paix dès le début des années 90, ont rendu ces entraînements obsolètes.

Il convient également de rappeler qu'en 2008, les organes compétents de la Chambre des Députés ont pu étudier dans tous ses détails les exercices Oesling, dont celui de 1984 et en particulier la participation de membres de l'Armée luxembourgeoise. Dans son rapport relatif aux activités du réseau « Stay behind » luxembourgeois en date du 7 juillet 2008, la Commission de contrôle parlementaire du Service de renseignement de l'État consacre un chapitre entier aux manœuvres de l'OTAN et à l'exercice Oesling 84.

En ce qui concerne plus particulièrement la participation de ressortissants luxembourgeois à l'exercice Oesling 84, il est également fait référence à la réponse des ministres Frieden et Schiltz à la question n°2204 (2008) de Monsieur le Député. Dans son rapport de 2008, la Commission parlementaire conclut notamment qu'elle a pu se rendre compte de la véracité des réponses fournies par les Ministres de la Défense et de la Justice à Monsieur le Député quant à ladite participation.

Les exercices n'ont donné lieu, à aucun moment, à la création d'une unité spécialisée au sein de l'Armée luxembourgeoise.

Si donc des exercices d'infiltration et de sabotage ont eu lieu pendant les manœuvres dont question ci-dessus, ils ont été effectués par des unités militaires normalement constituées de l'Armée qui n'avaient aucun lien avec le réseau «Stay behind », réseau qui au moment de la tenue des manœuvres était rattaché au Service de Renseignement de l'État et confiné au périmètre décrit dans le rapport du 7 juillet 2008 de la Commission de Contrôle parlementaire du Service de Renseignement de l'État. Les conclusions de ce rapport ont d'ailleurs été récemment étayées et confirmées par les recherches et analyses supplémentaires diligentées par la Commission de Contrôle parlementaire du Service de Renseignement de l'État. La mission du réseau en question était ainsi limitée à la collecte de renseignement et à l'infiltration/exfiltration en temps de guerre. Les membres du « Stay behind » n'ont pas reçu de formation en matière de sabotage et de maniement d'explosifs. Les exercices du réseau furent tous autorisés par écrit par le ministre de tutelle du Service de Renseignement de l'État et organisés de manière distincte des manœuvres militaires nationales ou internationales du type « Oesling' 84 ».